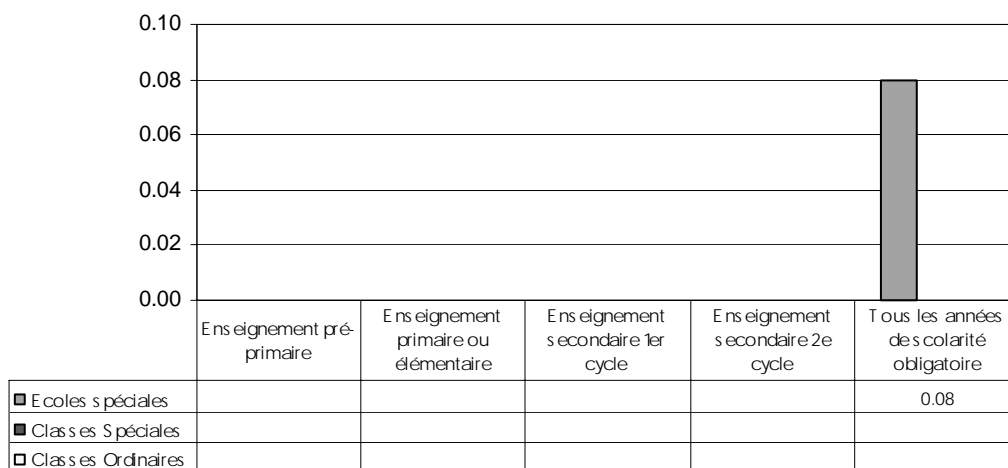


FRANCE

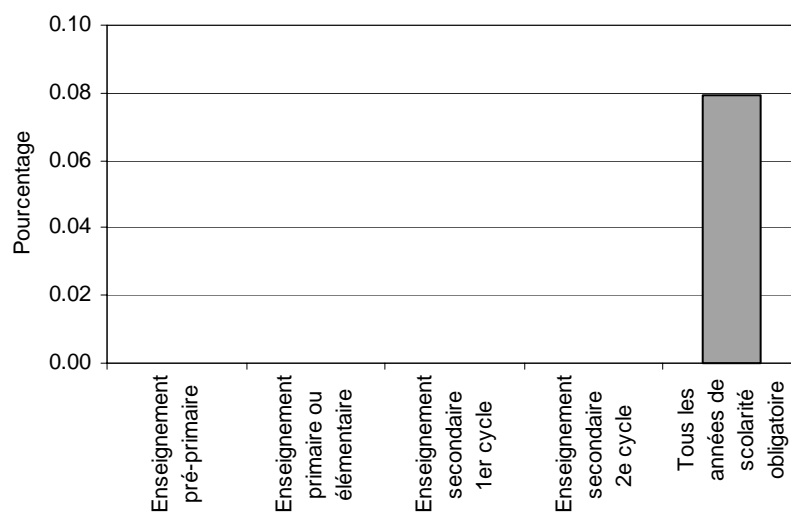
Catégorie 1 Catégorie transnationale A - Le handicap mental grave (QI compris entre 20 et 34) concerne les individus qui peuvent profiter d'un apprentissage systématique des gestes simples.

Proportion des élèves atteints d'un handicap mental grave par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes ordinaires.



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales et ordinaires sont sans objet.

Écoles Spéciales – Catégorie 1. Pourcentage totale des élèves atteints d'un handicap mental grave relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation

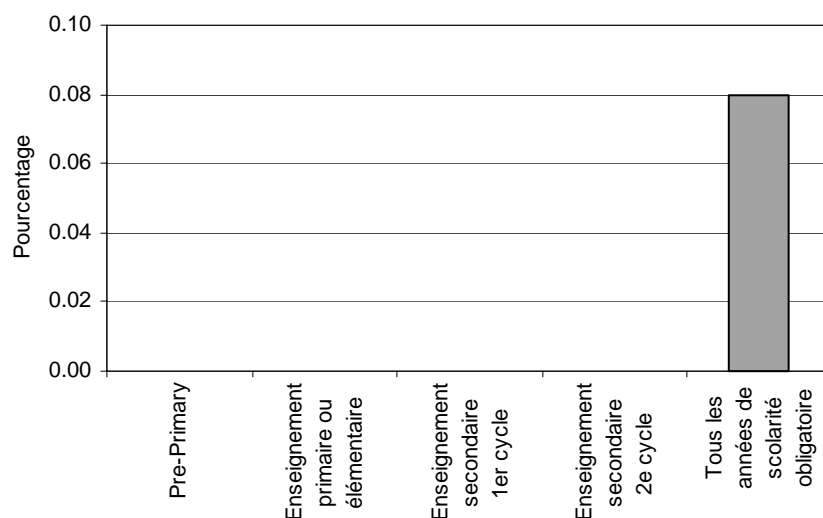


Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire.

Classes Spéciales – Catégorie 1. Handicap mental grave
SANS OBJET

Classes Ordinaires – Catégorie 1. Handicap mental grave
SANS OBJET

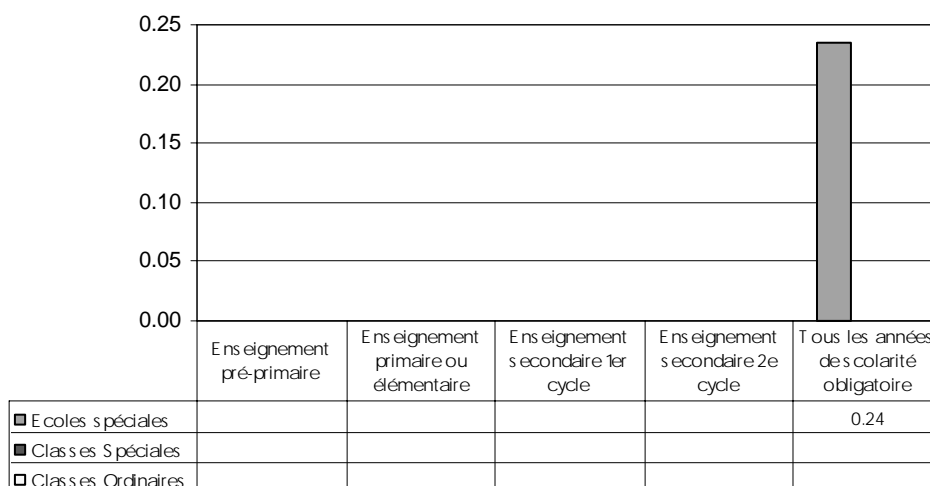
Totale – Catégorie 1. Pourcentage totale des élèves atteints d'un handicap mental grave relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales et ordinaires sont sans objet.

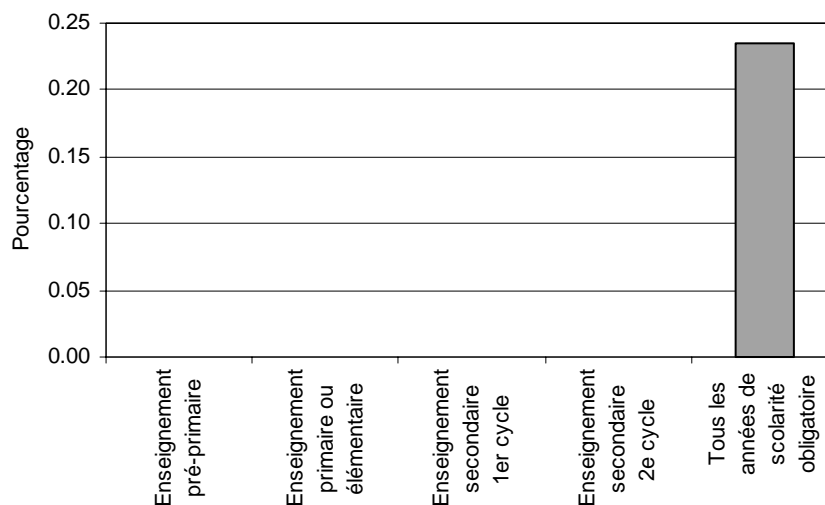
Catégorie 2 Catégorie transnationale A - Le handicap mental moyen (QI compris entre 35 et 49) concerne des individus pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire, et une habileté manuelle simple, mais qui ne peuvent acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture.

Proportion des élèves atteints d'un handicap mental moyen par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes ordinaires



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales et ordinaires sont sans objet.

Écoles Spéciales – Catégorie 2. Pourcentage totale des élèves atteints d'un handicap mental moyen relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire.

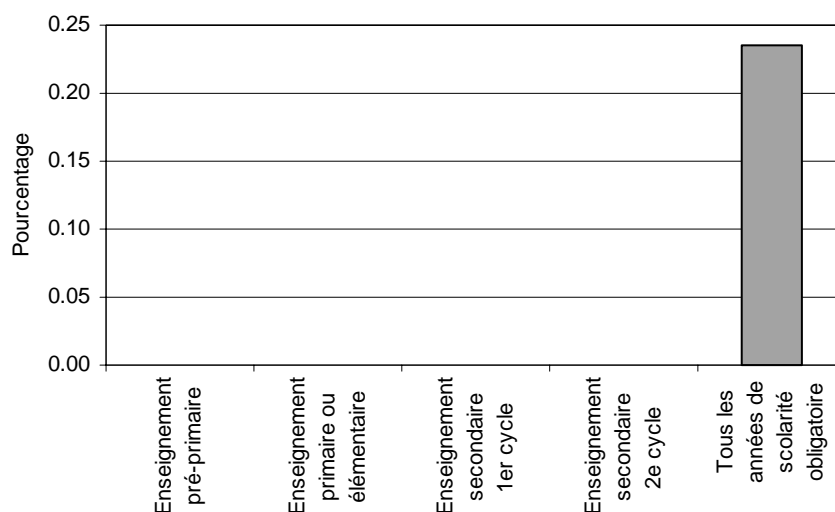
Classes Spéciales – Catégorie 2. Handicap mental moyen

SANS OBJET

Classes Ordinaires – Catégorie 2. Handicap mental moyen

SANS OBJET

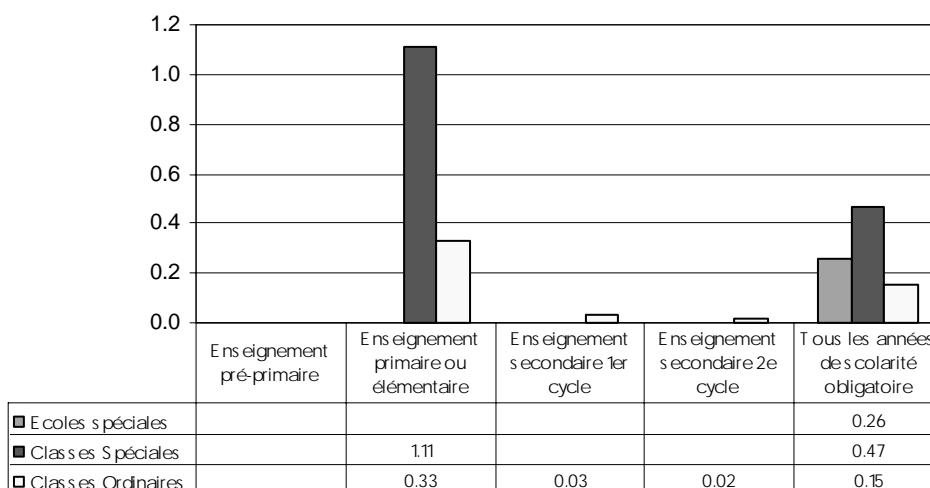
Totale – Catégorie 2. Pourcentage totale des élèves atteints d'un handicap mental moyen relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales et ordinaires sont sans objet.

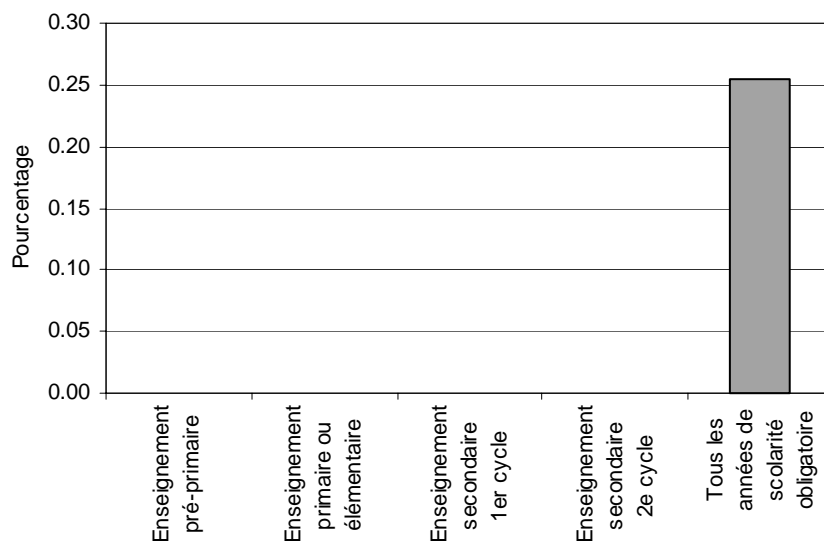
Catégorie 3 Catégorie transnationale A - Cette catégorie couvre des déficiences de l'intelligence, de la mémoire et de la pensée. Elle concerne les individus (QI compris entre 50 et 70) pouvant acquérir des aptitudes pratiques, la lecture et des notions d'arithmétiques grâce à une éducation spécialisée, et que l'on peut amener à une certaine insertion sociale.

Proportion des élèves atteints d'un handicap mental léger par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes



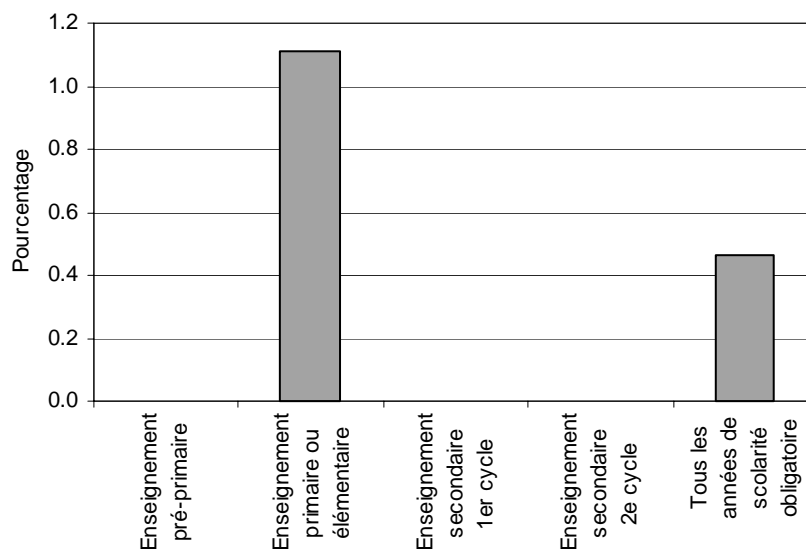
Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont sans objet. Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

Écoles Spéciales – Catégorie 3. Pourcentage totale des élèves atteints d'un handicap mental léger relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



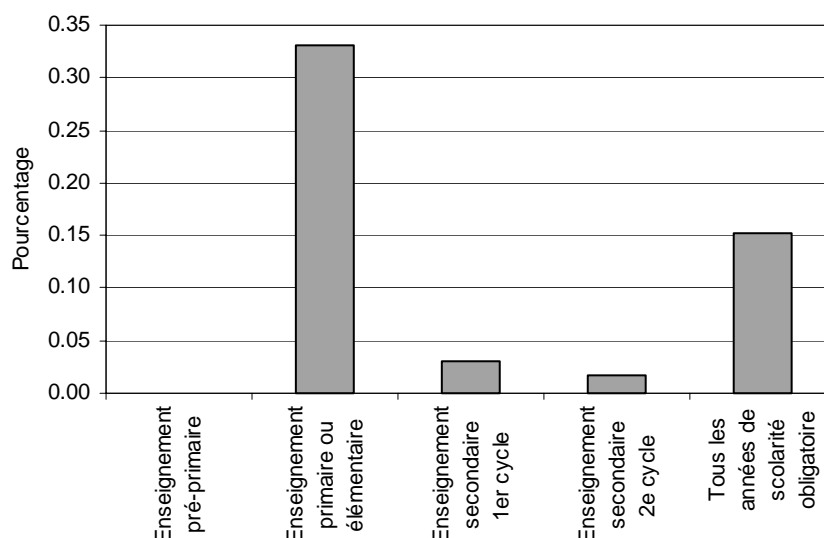
Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire.

Classes Spéciales – Catégorie 3. Pourcentage total des élèves atteints d'un handicap mental léger relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



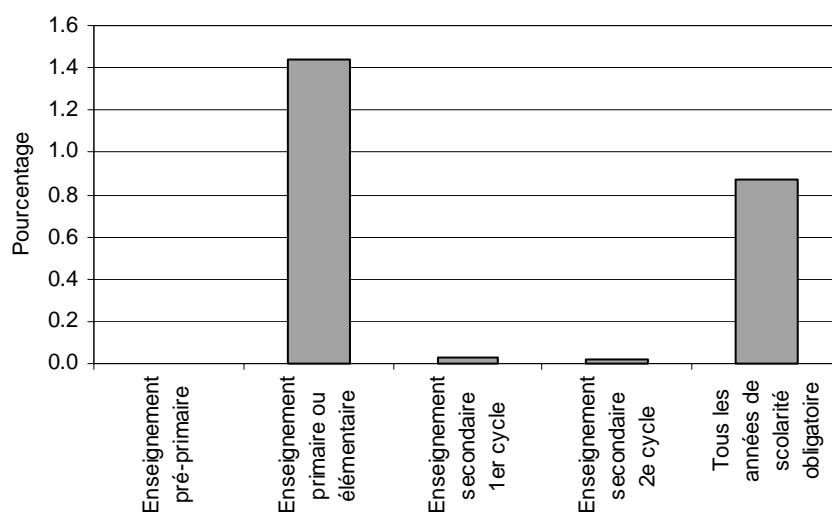
Note : Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont sans objet.

Classes Ordinaires – Catégorie 3. Pourcentage totale des élèves atteints d'un handicap mental léger relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



Note : Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

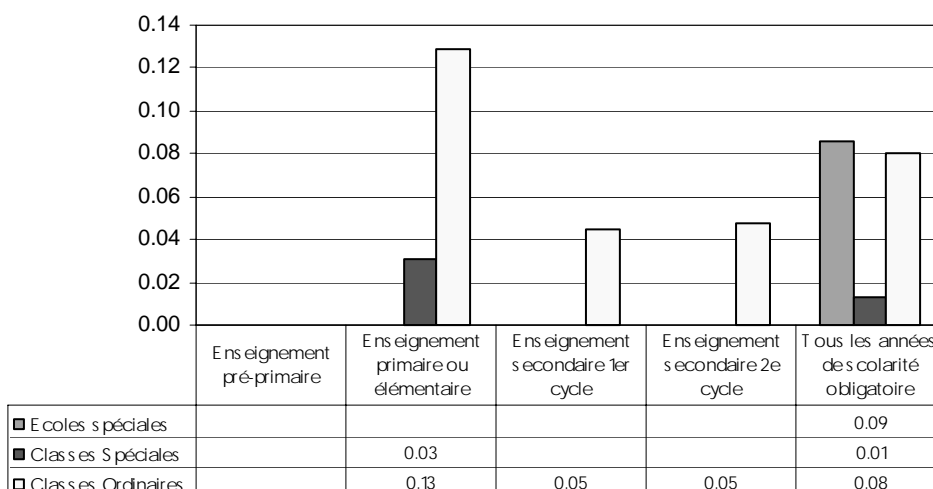
Totale – Catégorie 3. Pourcentage total des élèves atteints d'un handicap mental léger relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont sans objet. Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

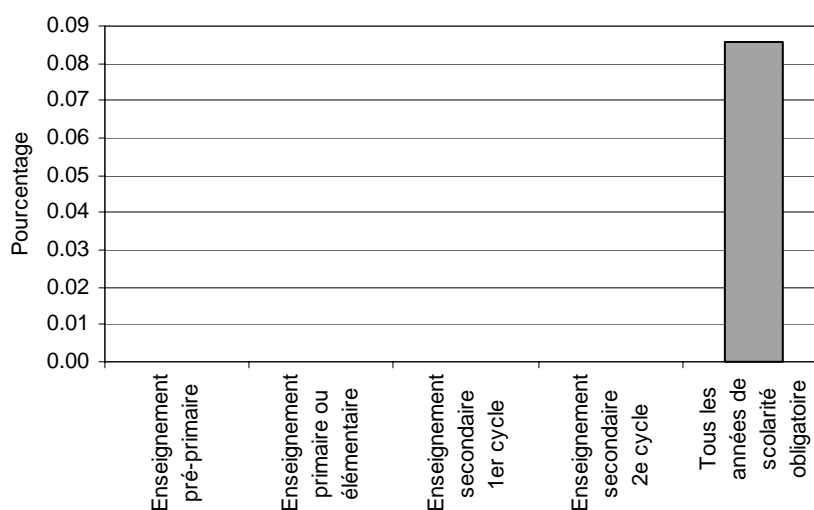
Catégorie 4 Catégorie transnationale A - Les déficiences orthopédiques et motrices ont été interprétées au sens large comme le reflet de la disposition du corps et de ses parties visibles. Ces handicaps comprennent les altérations mécaniques et fonctionnelles de la face, de la tête, du cou, du tronc et des membres, ainsi que les membres manquants totalement ou partiellement.

Proportion des élèves atteints d'un handicap physique par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes ordinaires



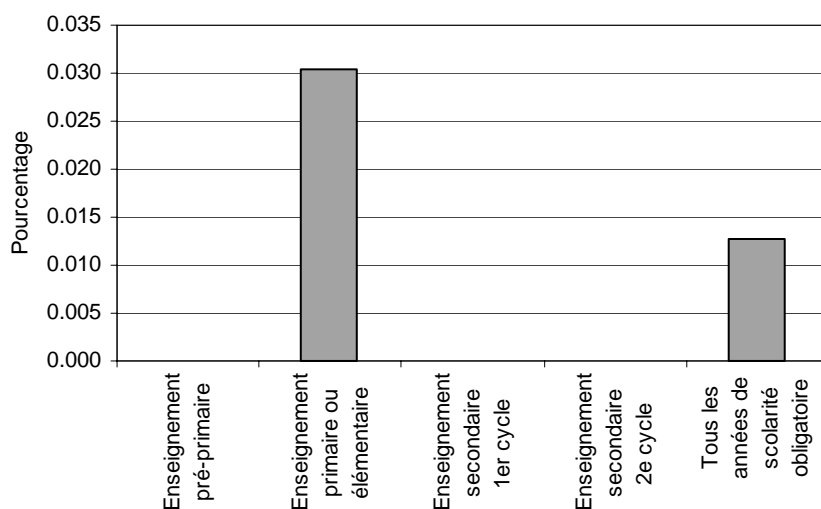
Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont sans objet. Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

Écoles Spéciales – Catégorie 4. Pourcentage totale des élèves atteints d'un handicap physique relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



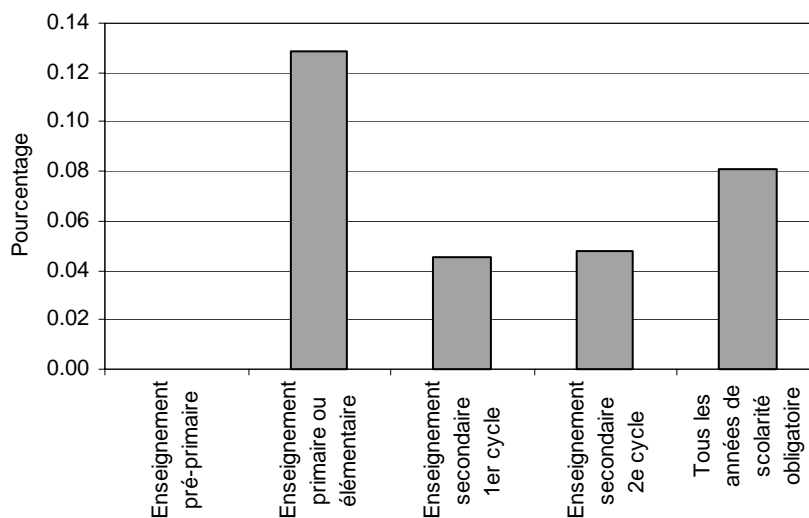
Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire.

Classes Spéciales – Catégorie 4. Pourcentage total des élèves atteints d'un handicap physique relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



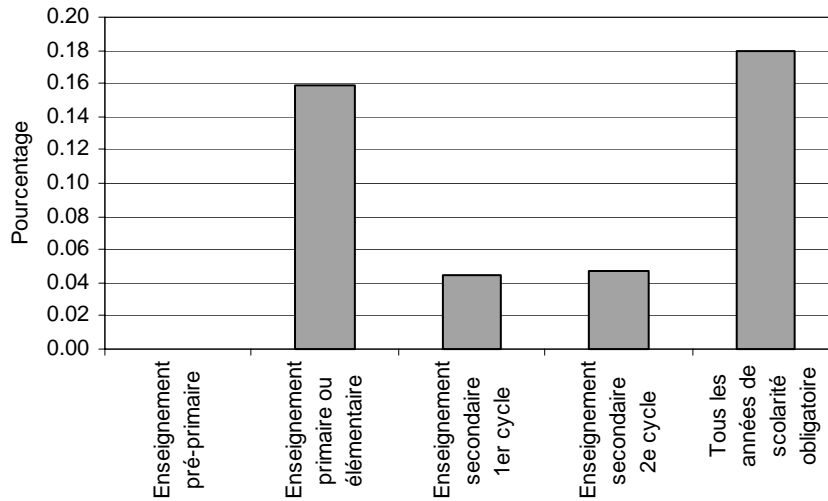
Note : Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont sans objet.

Classes Ordinaires – Catégorie 4. Pourcentage total des élèves atteints d'un handicap physique relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



Note : Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

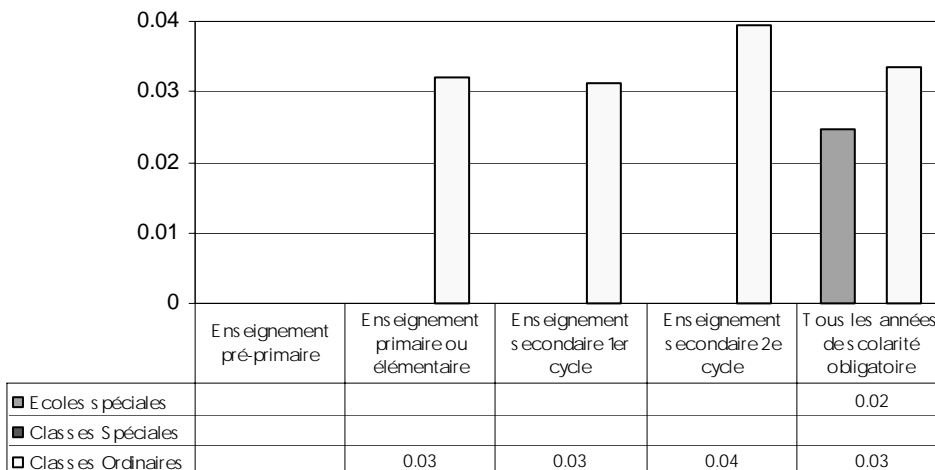
Totale – Catégorie 4. Pourcentage totale des élèves atteints d'un handicap physique relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont sans objet. Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

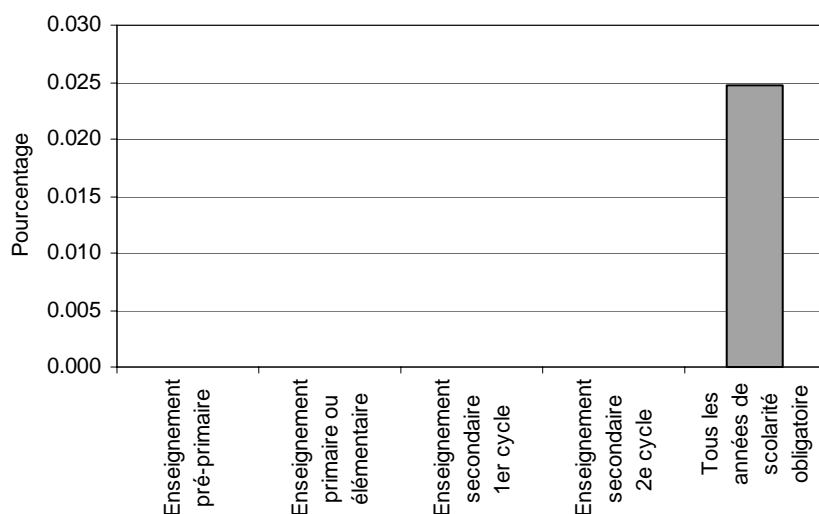
Catégorie 5 Catégorie transnationale A - Les déficiences métaboliques ou nutritionnelles comprennent un défaut de développement et de maturation, l'intolérance au gluten, le diabète, la malnutrition, l'amaigrissement, la prise de poids (elles excluent la maigreur et l'obésité).

Proportion des élèves atteints d'une perturbation du métabolisme par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes ordinaires



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales sont sans objet. Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

Écoles Spéciales – Catégorie 5. Pourcentage totale des élèves atteints d’une perturbation du métabolisme relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d’éducation

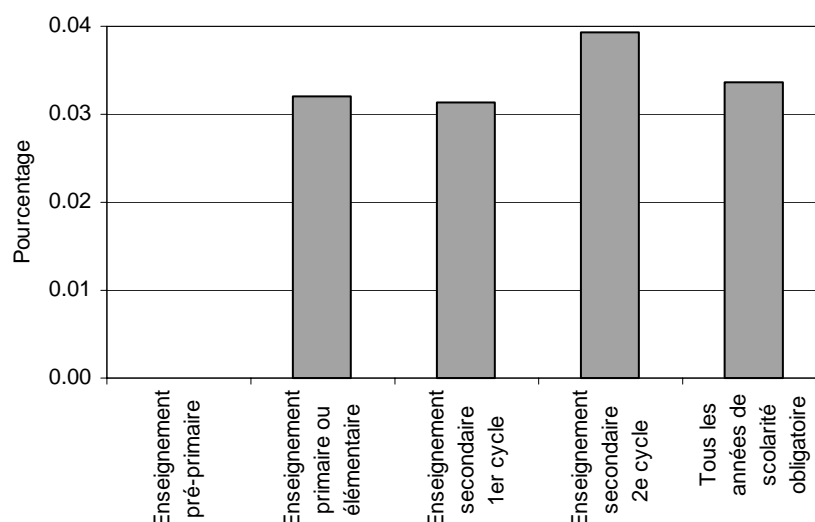


Note : Les données sur les écoles spéciales pour l’enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l’enseignement obligatoire.

Classes Spéciales – Catégorie 5. Perturbation du métabolisme

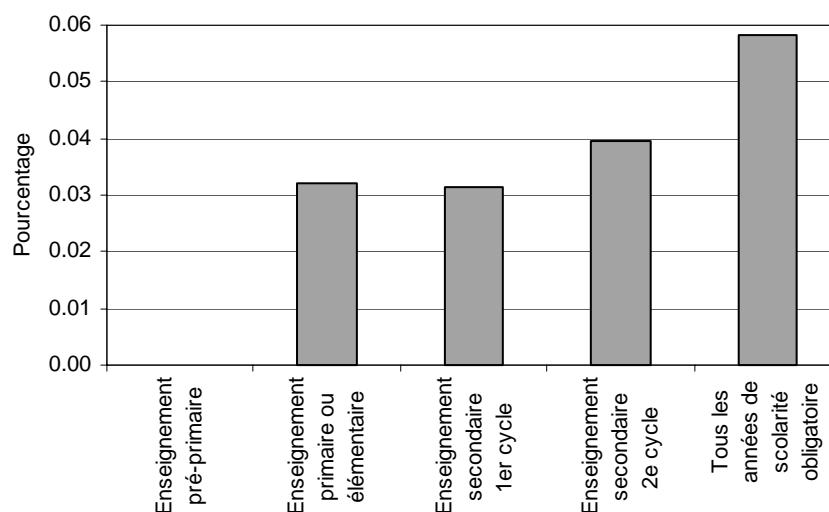
SANS OBJET

Classes Ordinaires – Catégorie 5. Pourcentage totale des élèves atteints d’une perturbation du métabolisme relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d’éducation



Note : Les données sur les classes ordinaires pour l’enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

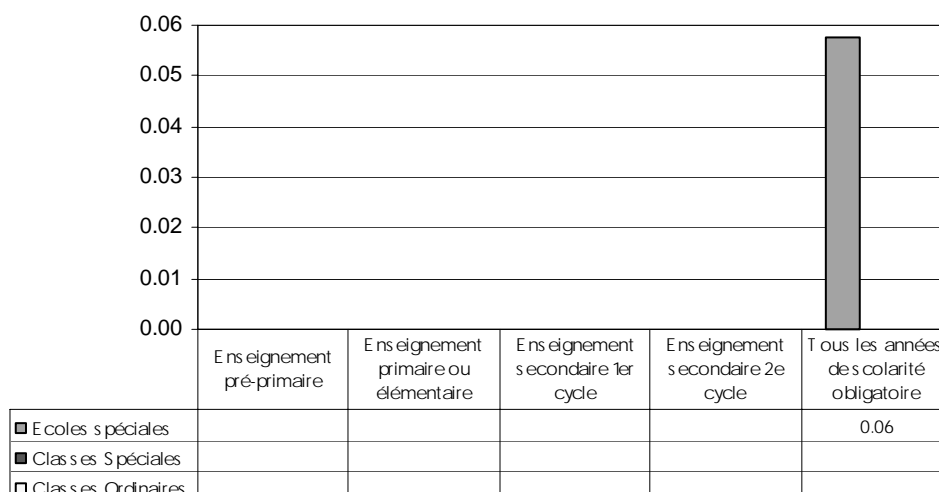
Totale – Catégorie 5. Pourcentage totale des élèves atteints d'une perturbation du métabolisme relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales sont sans objet. Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

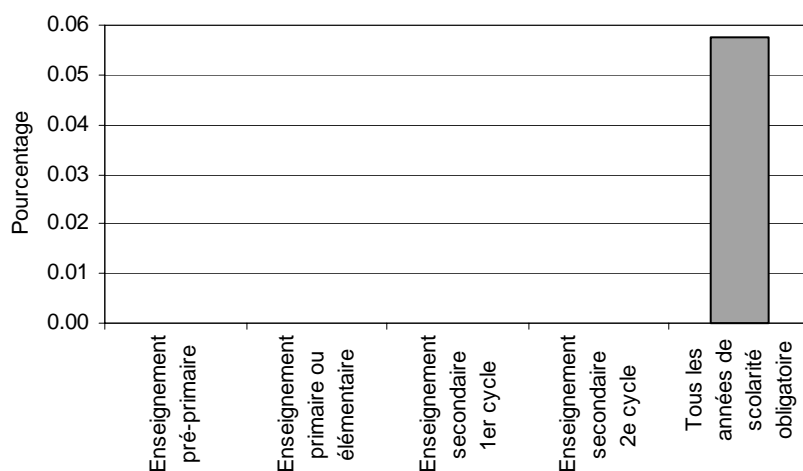
Catégorie 6 Catégorie transnationale A - Les déficiences auditives concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe. Le terme "sourd" ne doit être attribué qu'aux individus dont la déficience auditive est d'une sévérité telle qu'elle ne peut se prêter à aucun appareillage. Comme la cécité, la surdité fait partie des troubles sensoriels graves.

Proportion des élèves sourds par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes ordinaires



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales et ordinaires sont sans objet.

Écoles Spéciales – Catégorie 6. Pourcentage totale des élèves sourds relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire.

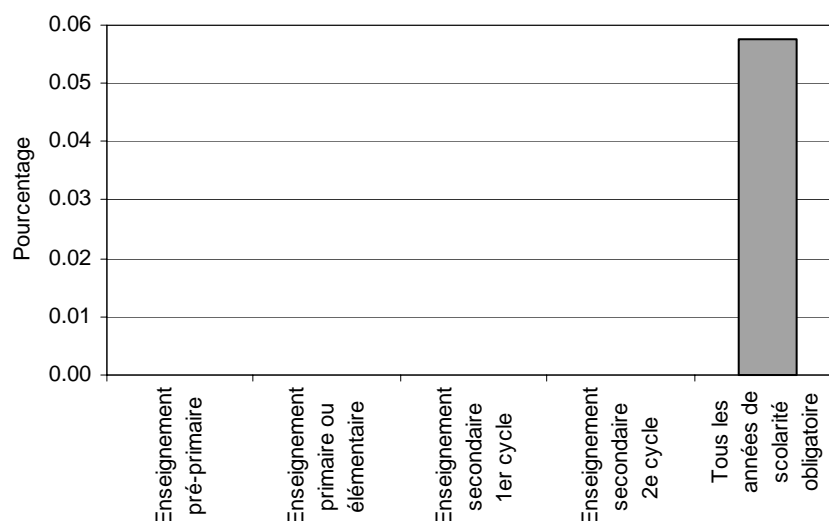
Classes Spéciales – Catégorie 6. Surdit 

SANS OBJET

Classes Ordinaires – Catégorie 6. Surdit 

SANS OBJET

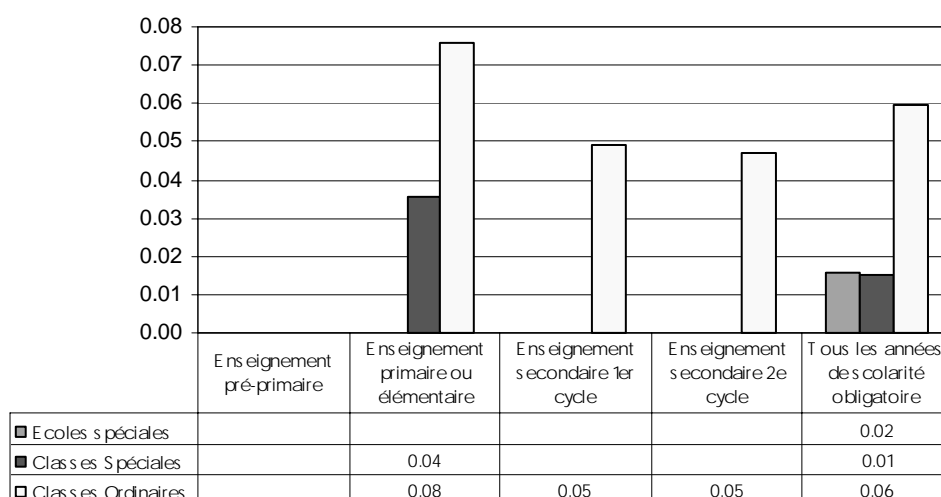
Totale – Catégorie 6. Pourcentage totale des élèves sourds relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales et ordinaires sont sans objet.

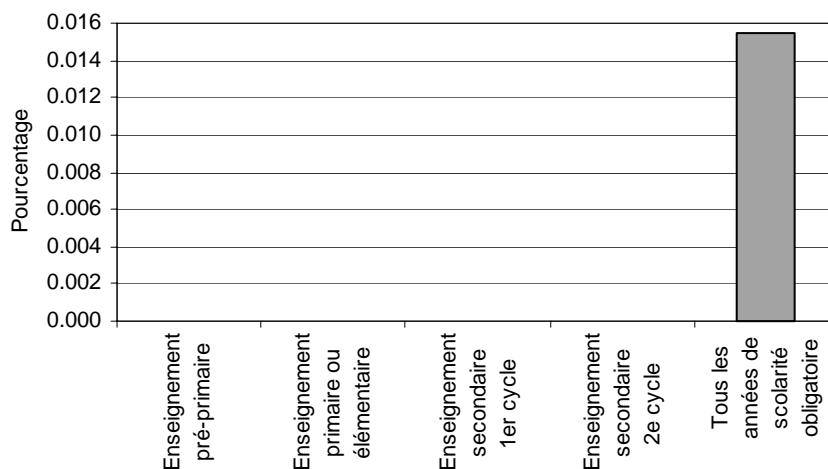
Catégorie 7 Catégorie transnationale A - Les déficiences auditives concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.

Proportion des élèves atteints de déficiences auditives par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes



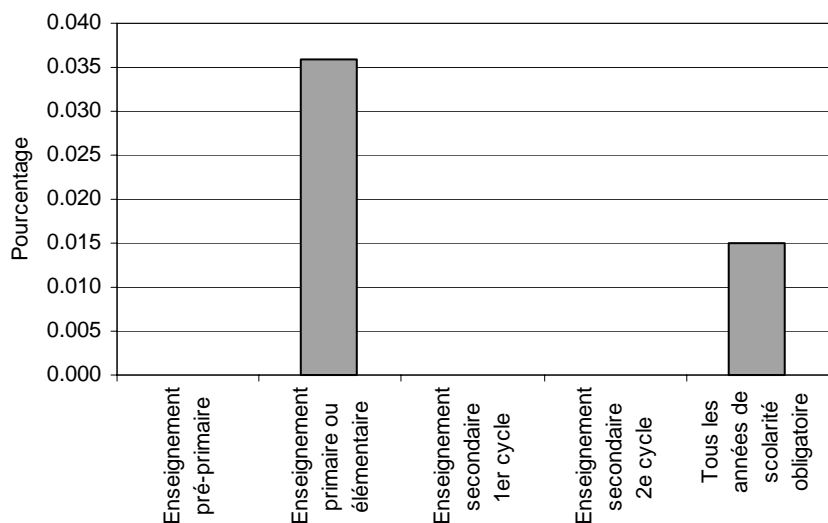
Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont sans objet. Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

Écoles Spéciales – Catégorie 7. Pourcentage totale des élèves atteints de déficiences auditives relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



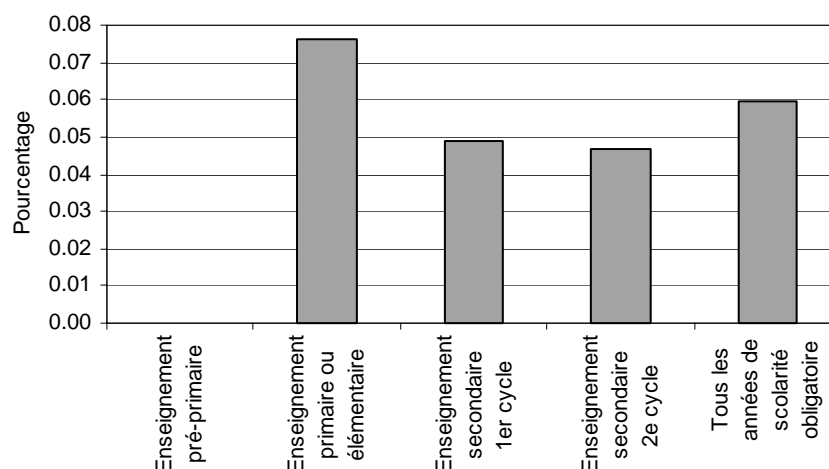
Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire.

Classes Spéciales – Catégorie 7. Pourcentage totale des élèves atteints de déficiences auditives relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



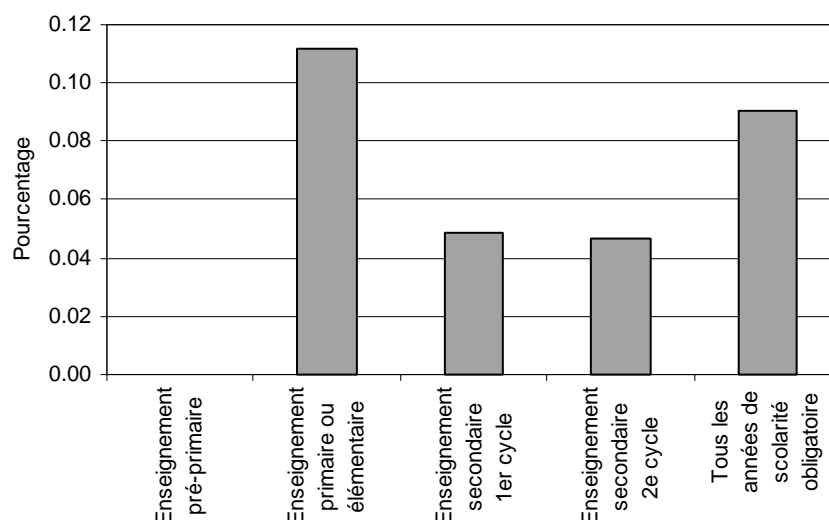
Note : Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont sans objet.

Classes Ordinaires – Catégorie 7. Pourcentage total des élèves atteints de déficiences auditives relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



Note : Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

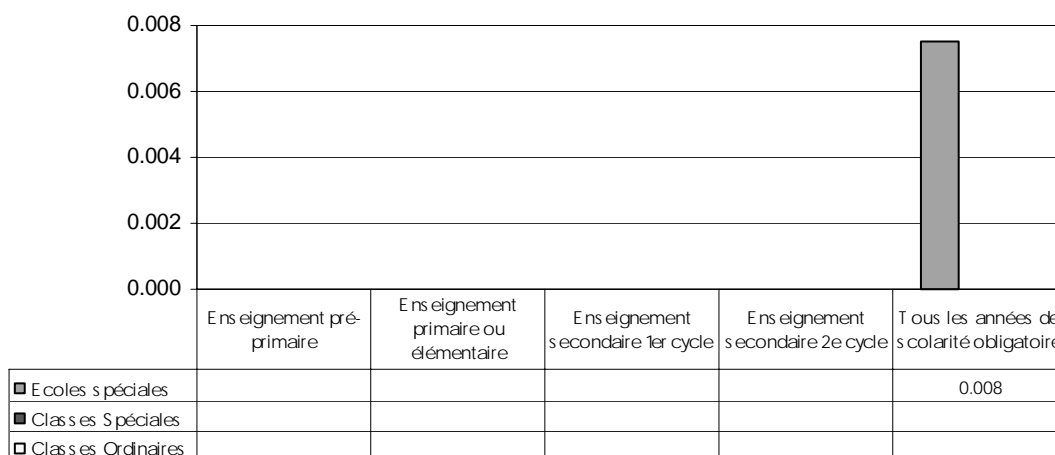
Totale – Catégorie 7. Pourcentage total des élèves atteints de déficiences auditives relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont sans objet. Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

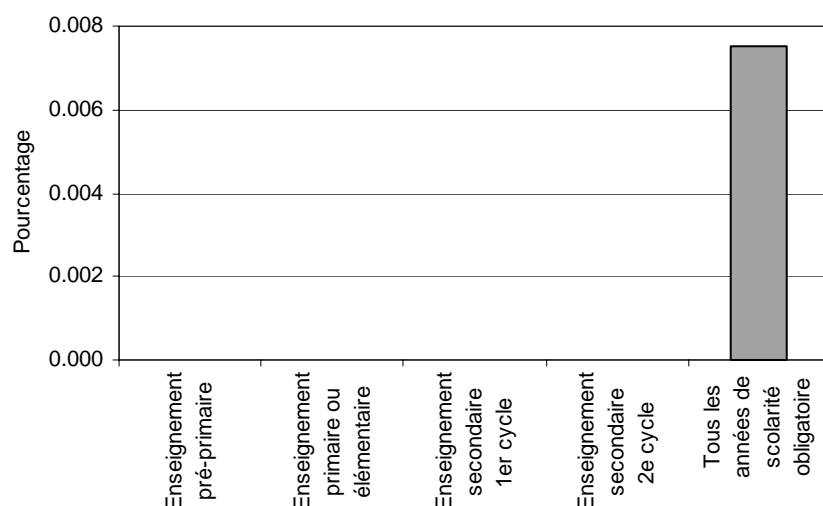
Catégorie 8 Catégorie transnationale A - La cécité fait partie des troubles sensoriels graves ; elle peut être profonde (vision basse profonde ou cécité modérée), presque totale (cécité sévère ou presque totale), totale (pas de perception de la lumière). Elle peut concerner un œil ou les deux.

Proportion des élèves aveugles par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes ordinaires



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales et ordinaires sont sans objet.

Écoles Spéciales – Catégorie 8. Pourcentage totale des élèves aveugles relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation

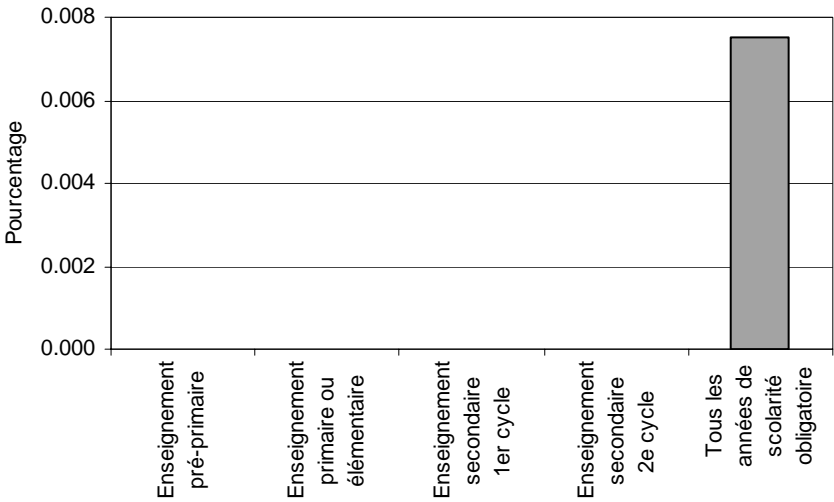


Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire.

Classes Spéciales – Catégorie 8. Cécité
SANS OBJET

Classes Ordinaires – Catégorie 8. Cécité
SANS OBJET

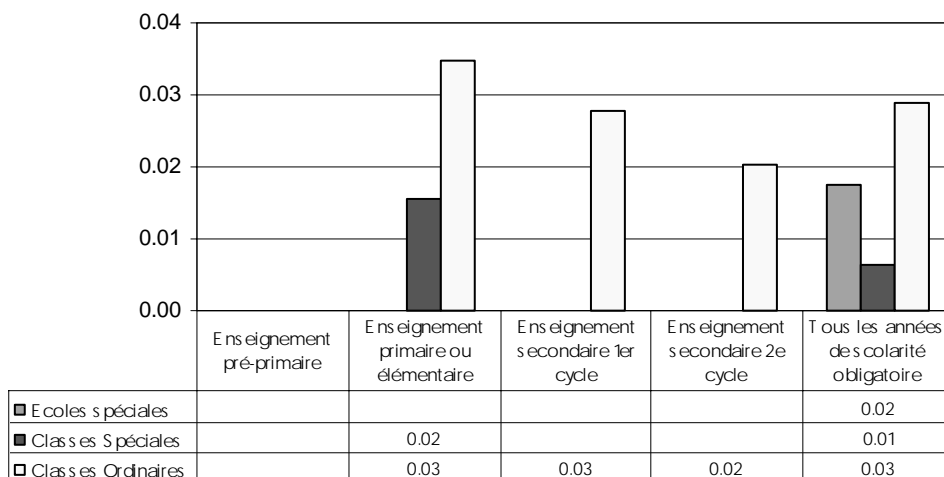
Totale – Catégorie 8. Pourcentage totale des élèves aveugles relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales et ordinaires sont sans objet.

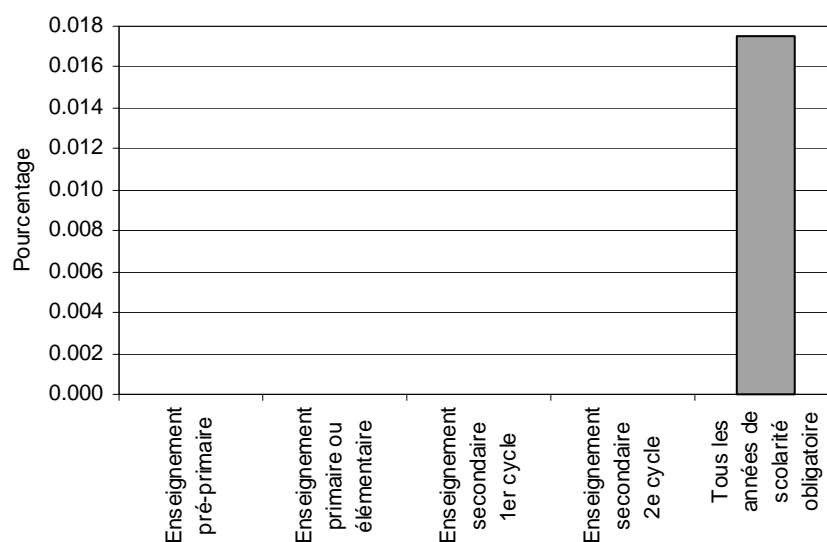
Catégorie 9 Catégorie transnationale A - Les autres déficiences visuelles comprennent l'astigmatisme, une déficience de l'accommodation, la diplopie (strabisme), l'amblyopie, la sensibilité à la lumière.

Proportion des élèves atteints de déficiences visuelles par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes ordinaires



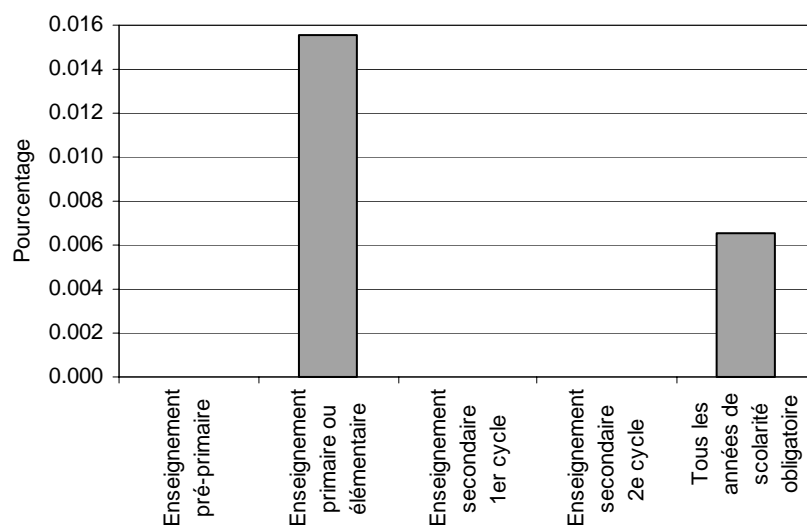
Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire.
 Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont sans objet.
 Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

Écoles Spéciales – Catégorie 9. Pourcentage totale des élèves atteints de déficiences visuelles relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



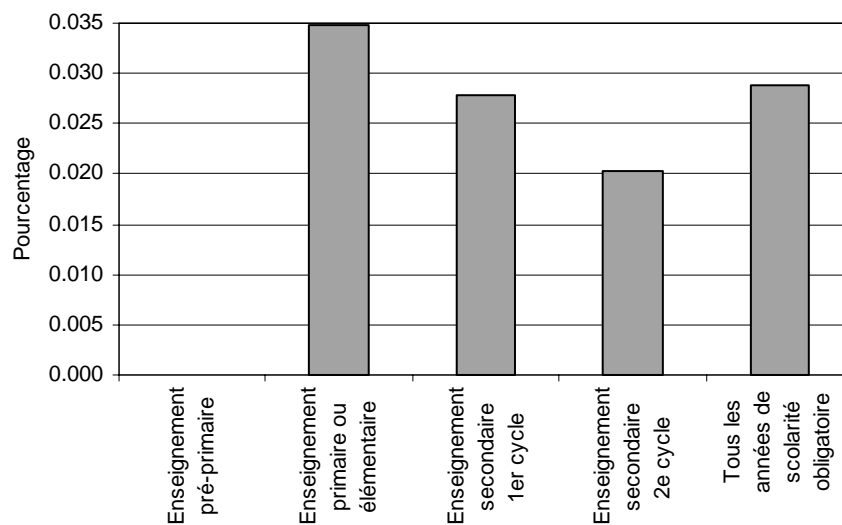
Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire.

Classes Spéciales – Catégorie 9. Pourcentage total des élèves atteints de déficiences visuelles relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



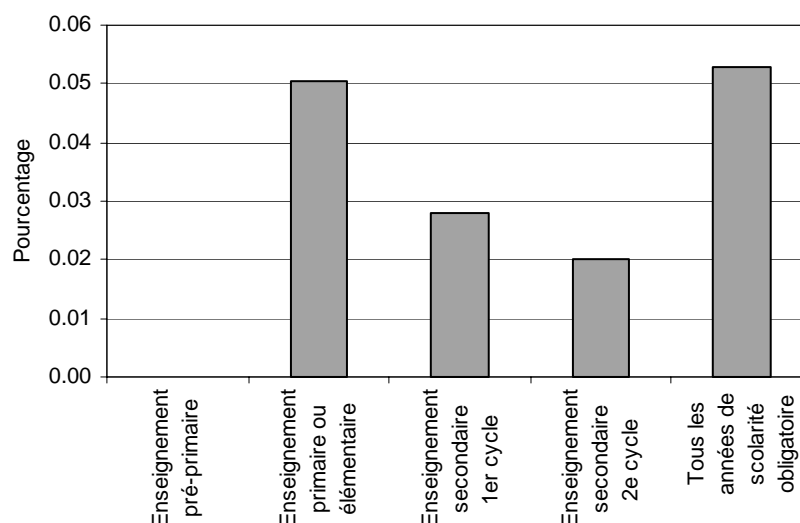
Note : Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont sans objet.

Classes Ordinaires – Catégorie 9. Pourcentage total des élèves atteints de déficiences visuelles relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



Note : Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

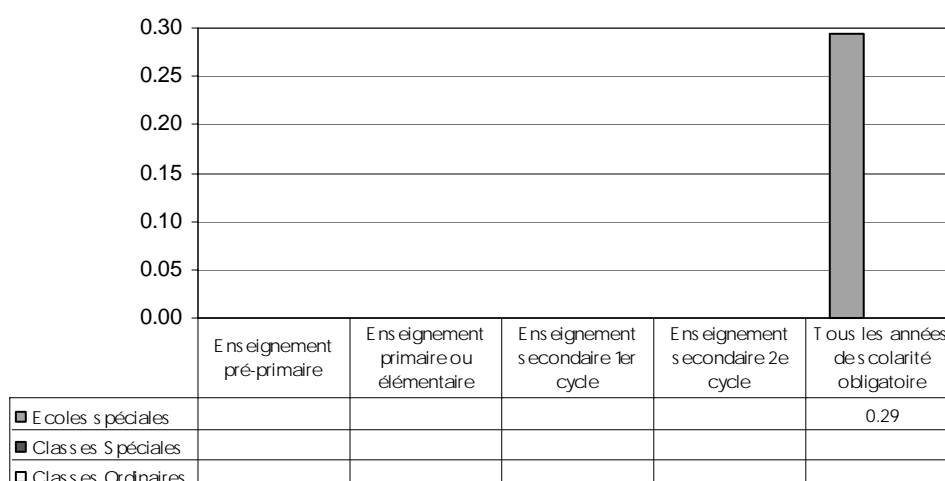
Totale – Catégorie 9. Pourcentage totale des élèves atteints de déficiences visuelles relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont sans objet. Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponibles.

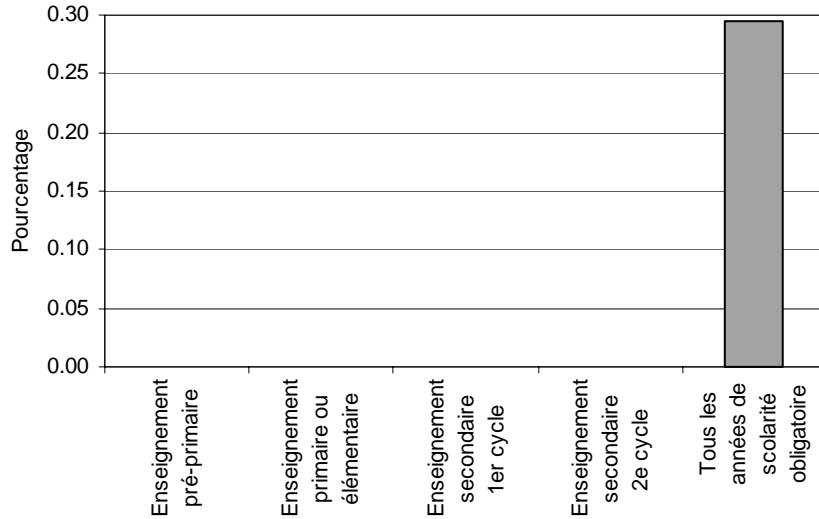
Catégorie 10 Catégorie transnationale A - Les troubles neurologiques ont été définis de façon à inclure les interférences avec les éléments de base constituant la vie mentale. Dans cet objectif, les fonctions répertoriées sont celles qui impliquent normalement la présence des mécanismes neurophysiologiques et psychologiques de base.

Proportion des élèves atteints d'autres troubles neuropsychologiques par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes ordinaires



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales et ordinaires sont sans objet.

Écoles Spéciales – Catégorie 10. Pourcentage totale des élèves atteints d'autres troubles neuropsychologiques relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation

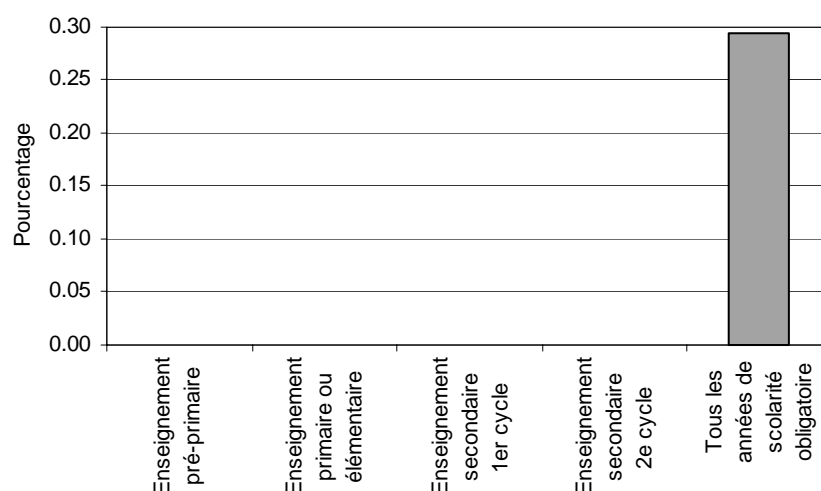


Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire.

Classes Spéciales – Catégorie 10. Autres troubles neurologiques
SANS OBJET

Classes Ordinaires – Catégorie 10. Autres troubles neurologiques
SANS OBJET

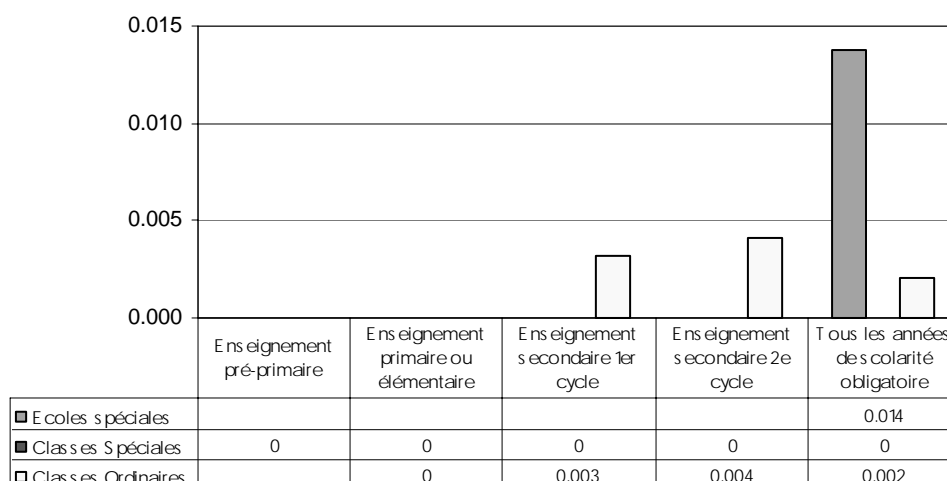
Totale – Catégorie 10. Pourcentage totale des élèves atteints d'autres troubles neuropsychologiques relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales et ordinaires sont sans objet.

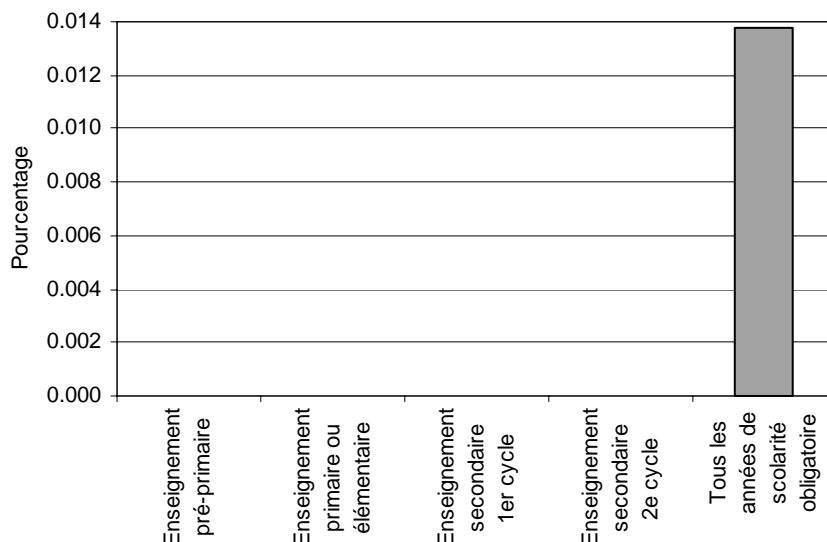
Catégorie 11 Catégorie transnationale A - Les déficiences de la parole ou troubles de la parole (comprend larynx artificiel, dysarthrie sévère, manque d'expression de la voix, bégaiement) et les déficiences du langage ou troubles du langage : troubles centraux de la fonction visuelle avec incapacité de communiquer (comprend la dyslexie sévère).

Proportion des élèves atteints de troubles de la parole ou du langage par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes ordinaires



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire sont sans objet.

Écoles Spéciales – Catégorie 11. Pourcentage totale des élèves atteints de troubles de la parole ou du langage relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation

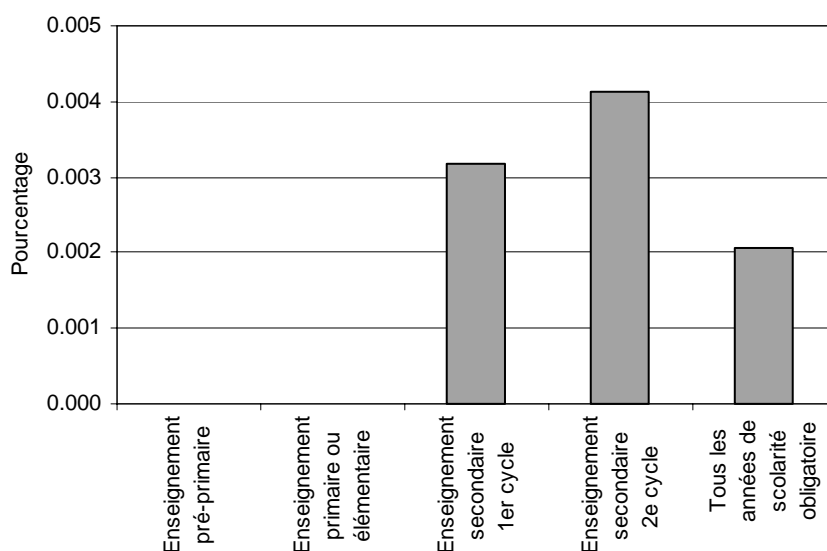


Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire.

Classes Spéciales – Catégorie 11. Déficiences de langage et de parole

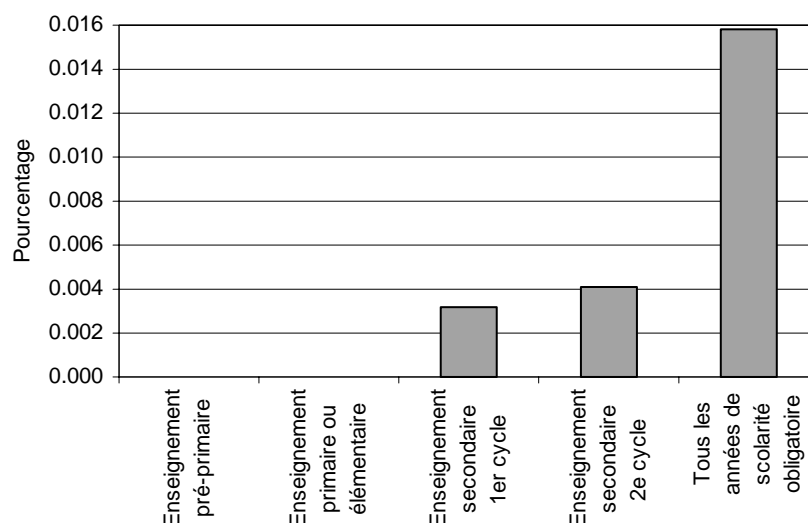
NUL

Classes Ordinaires – Catégorie 11. Pourcentage totale des élèves atteints de troubles de la parole ou du langage relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



Note : Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire sont sans objet.

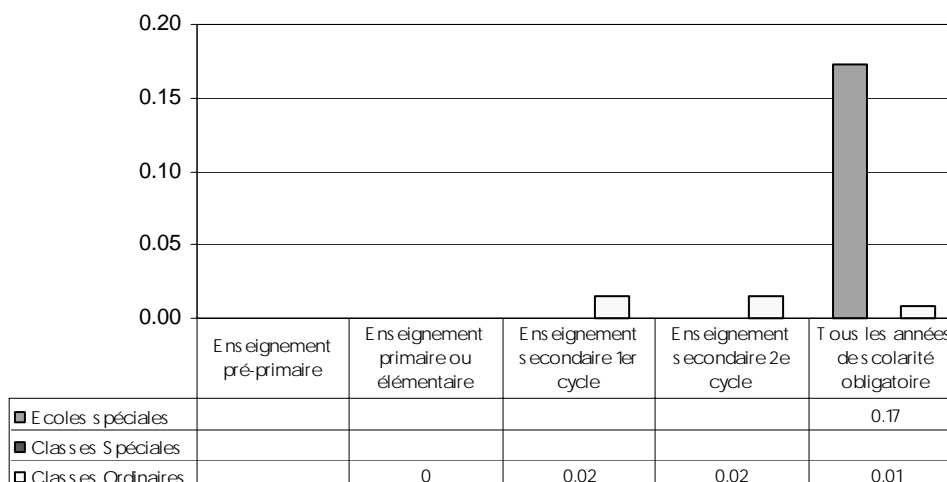
Totale – Catégorie 11. Pourcentage totale des élèves atteints de troubles de la parole ou du langage relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire sont sans objet.

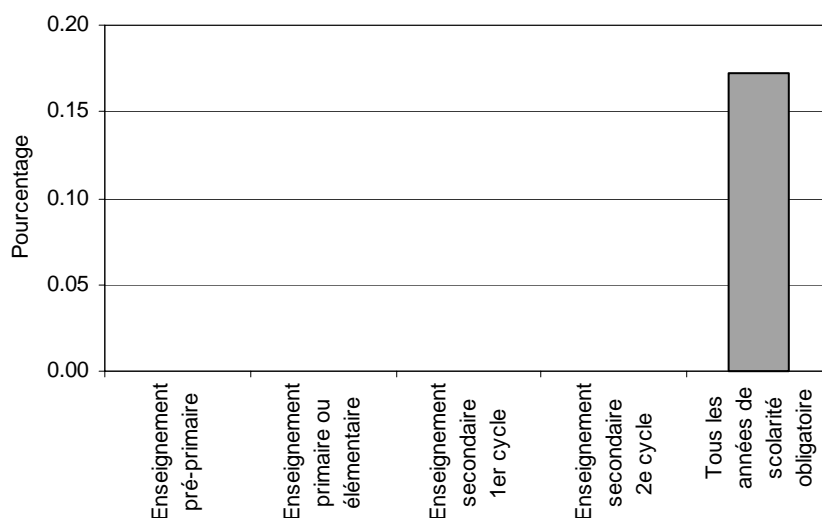
Catégorie 12 Catégorie transnationale A - Les autres déficiences sont des déficiences autres que celles citées.

Proportion des élèves atteints d'autres déficiences par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes ordinaires



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire sont sans objet.

Écoles Spéciales – Catégorie 12. Pourcentage totale des élèves atteints d'autres déficiences relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation

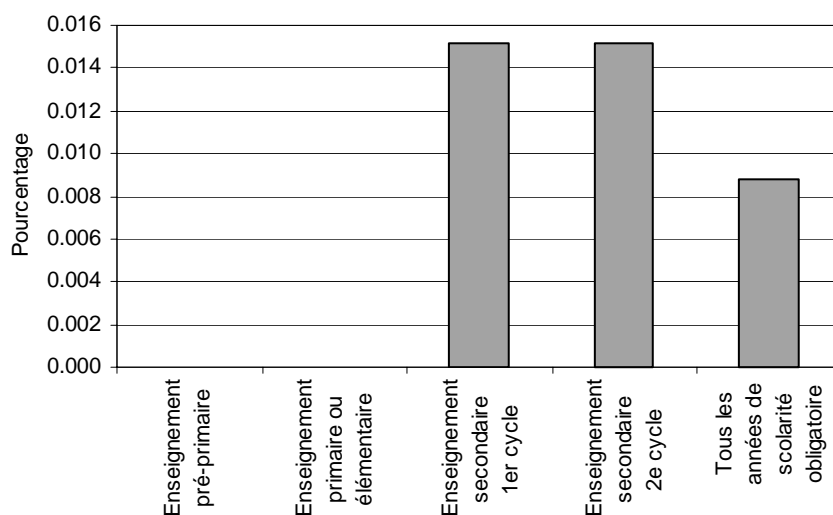


Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire.

Classes Spéciales – Catégorie 12. Autres déficiences

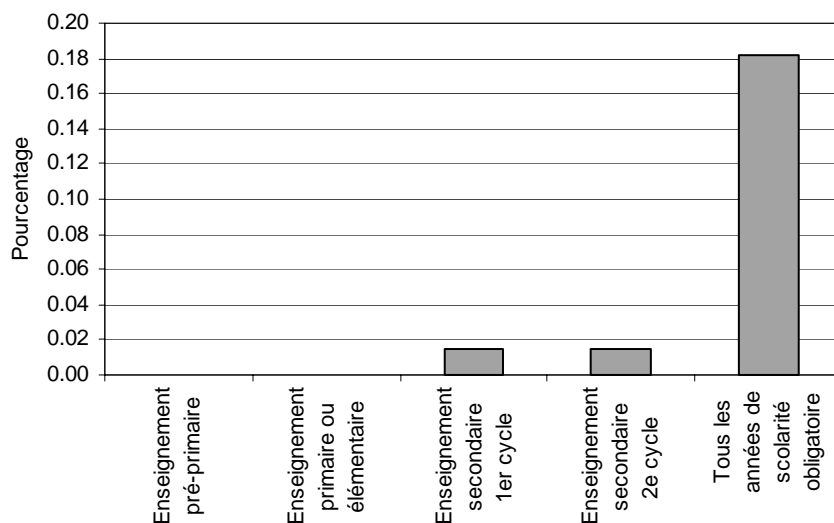
SANS OBJET

Classes Ordinaires – Catégorie 12. Pourcentage totale des élèves atteints d'autres déficiences relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



Note : Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire sont sans objet.

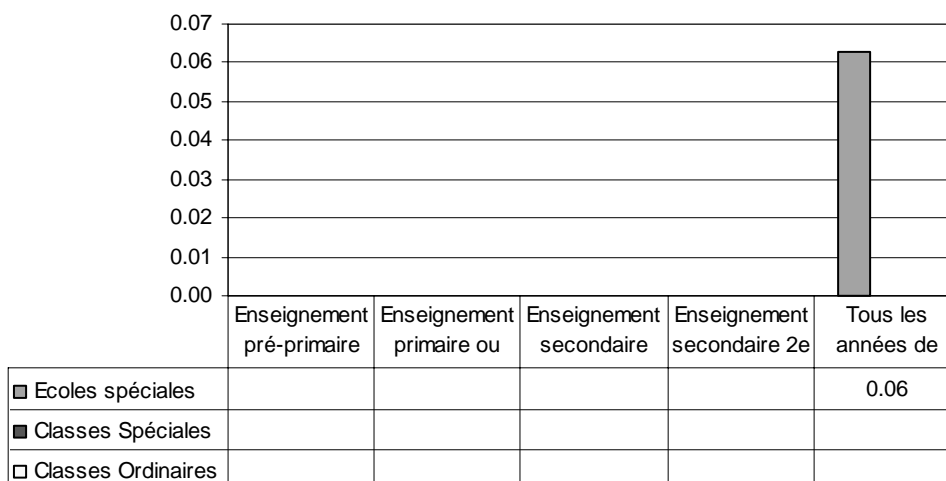
Totale – Catégorie 12. Pourcentage total des élèves atteints d'autres déficiences relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire sont sans objet.

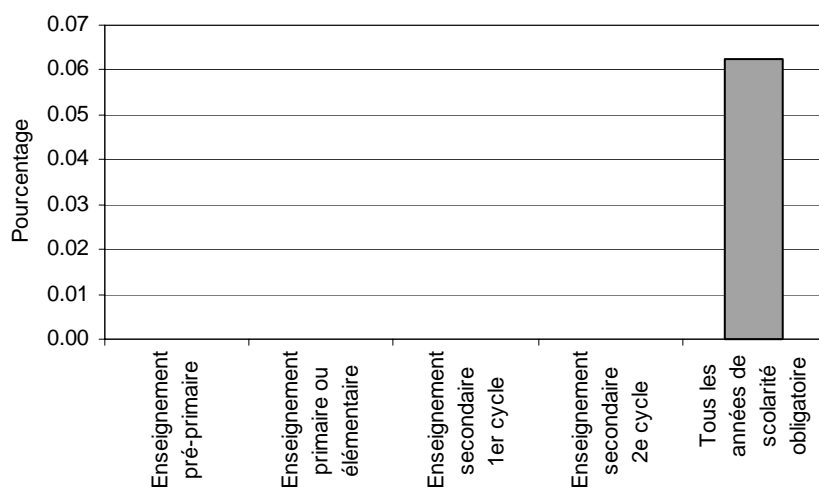
Catégorie 13 Catégorie transnationale A - Les enfants ou adolescents en établissements d'éducation spéciale présentent souvent une déficience principale. C'est le plus souvent celle qui justifie l'orientation vers la structure. Mais ils peuvent associer d'autres déficiences à cette déficience principale.

Proportion des élèves atteints de handicaps multiples par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes ordinaires



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales et ordinaires sont sans objet.

Écoles Spéciales – Catégorie 13. Pourcentage totale des élèves atteints de handicaps multiples relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation

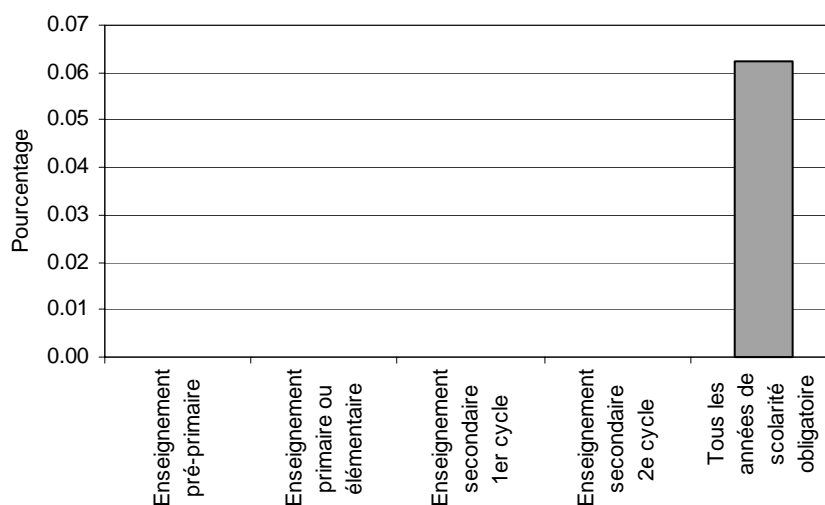


Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire.

**Classes Spéciales – Catégorie 13.
Polyhandicaps**
SANS OBJET

**Classes Ordinaires – Catégorie 13.
Polyhandicaps**
SANS OBJET

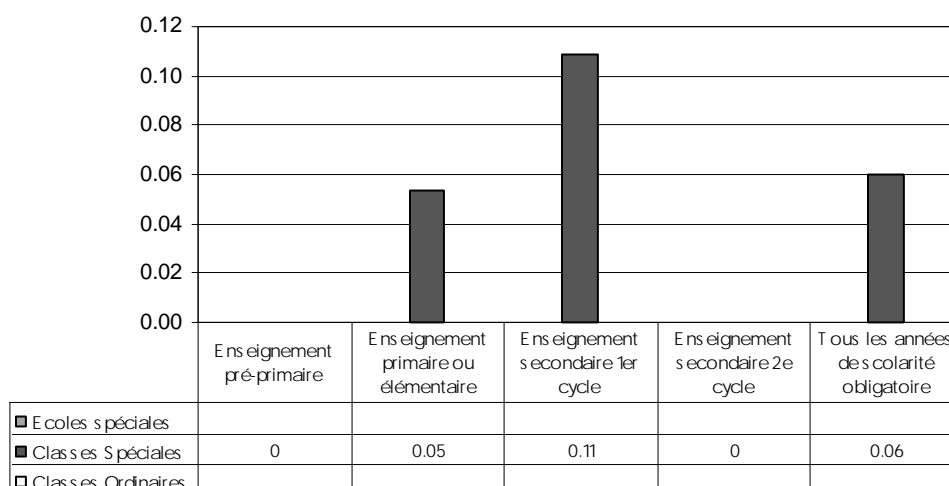
Totale – Catégorie 13. Pourcentage totale des élèves atteints de handicaps multiples relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales pour l'enseignement pré-primaire, primaire, secondaire du premier cycle et secondaire du deuxième cycle sont incluses dans les données sur l'enseignement obligatoire. Les données sur les classes spéciales et ordinaires sont sans objet.

Catégorie 14 Catégorie transnationale C - Les classes d'initiation (CLIN) ont été créées dans les écoles primaires pour recevoir des élèves de nationalité étrangère non francophones. Les classes d'accueil de la 1ère à la 4ème année de l'enseignement secondaire scolarisent des élèves de nationalité étrangère (en principe non francophones, nouvellement arrivés en France dont l'âge correspond à celui du collège).

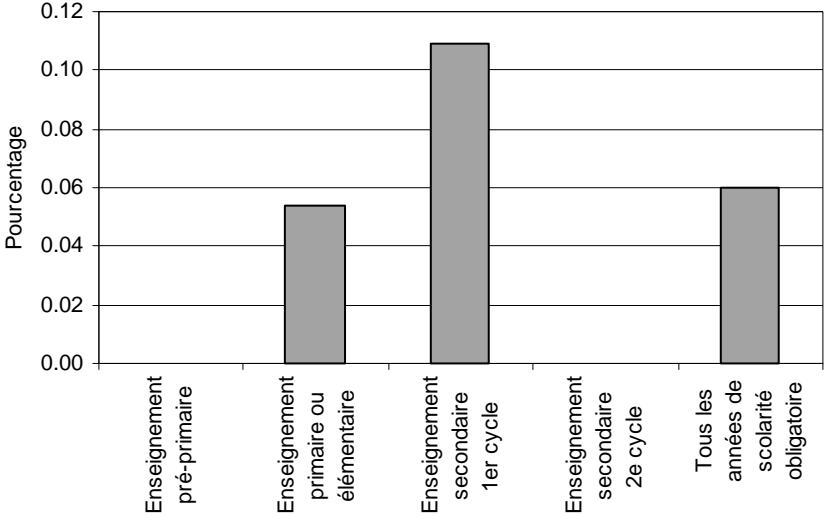
Proportion des élèves non francophones par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes ordinaires



Note : Les données sur les écoles spéciales et les classes ordinaires sont sans objet.

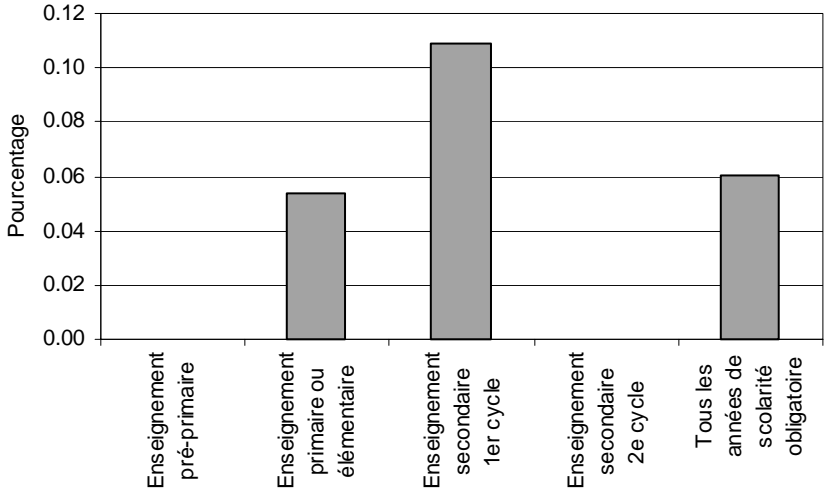
Écoles Spéciales – Catégorie 14. Élèves non francophones
SANS OBJET

Classes Spéciales – Catégorie 14. Pourcentage totale des élèves non francophones relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



Classes Ordinaires – Catégorie 14. Élèves non francophones
SANS OBJET

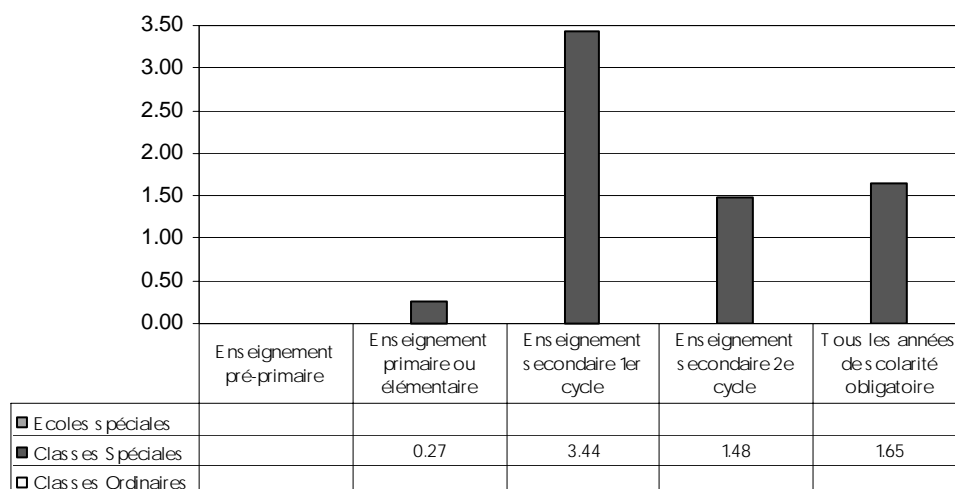
Totale – Catégorie 14. Pourcentage totale des élèves non francophones relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales et les classes ordinaires sont sans objet.

Catégorie 15 Catégorie transnationale B - Les classes de 3ème spéciales et les classes d'initiation de 4ème (deuxième degré) fournissent aide et soutien aux élèves en difficultés scolaires et qui ne peuvent suivre avec profit l'enseignement général et technique habituel. Avec les classes d'adaptation, ces classes font partie du système d'aide, de soutien et d'insertion. Les SEGPA ou sections d'enseignement général ou professionnel adapté, sont intégrées dans des établissements d'enseignement secondaire publics et privés (en général des collèges) Elles permettent à des enfants ayant des difficultés d'apprentissage de poursuivre leurs études dans de meilleures conditions.

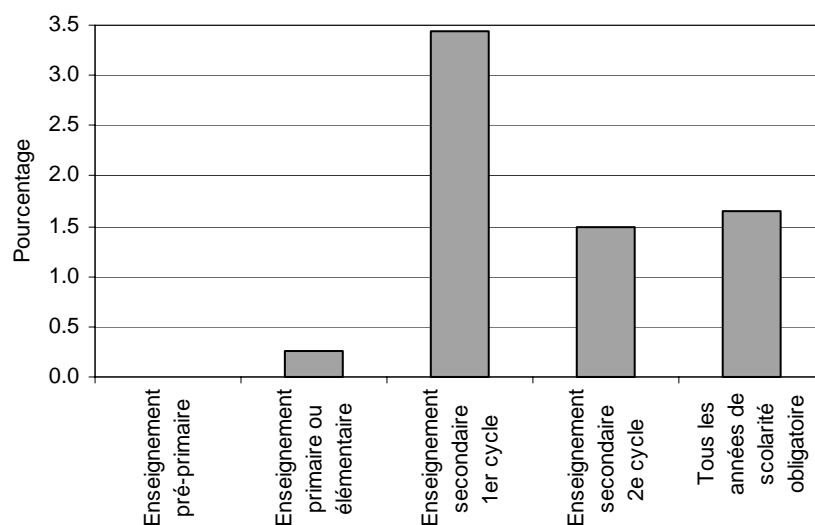
Proportion des élèves ayant des difficultés d'apprentissage par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes ordinaires



Note : Les données sur les écoles spéciales et les classes ordinaires sont sans objet.
Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire sont sans objet.

Écoles Spéciales – Catégorie 15. Difficultés d'apprentissage
SANS OBJET

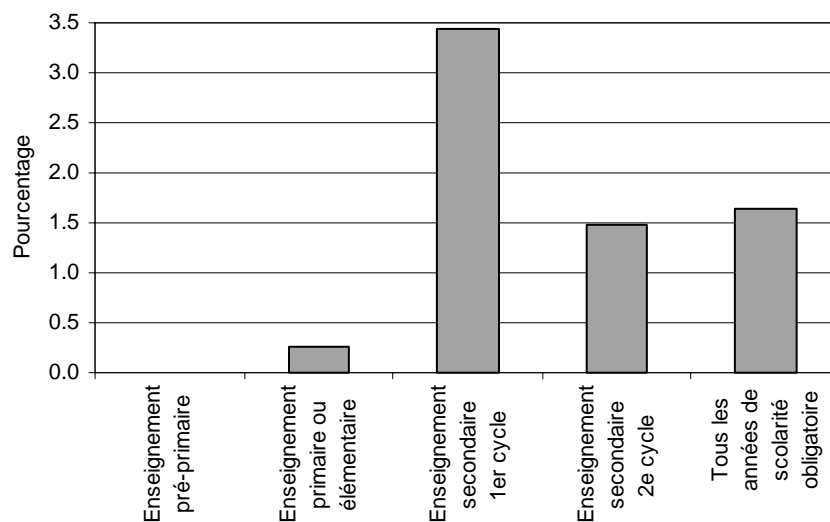
Classes Spéciales – Catégorie 15. Pourcentage totale des élèves ayant des difficultés d'apprentissage relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



Note : Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire sont sans objet.

Classes ordinaires – Catégorie 15. Difficultés d'apprentissage
SANS OBJET

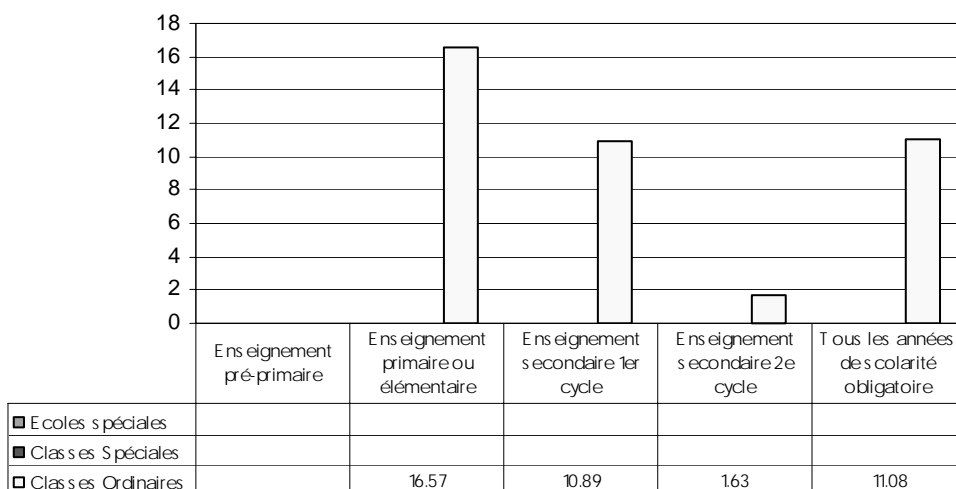
Totale – Catégorie 15. Pourcentage totale des élèves ayant des difficultés d'apprentissage relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales et les classes ordinaires sont sans objet.
Les données sur les classes spéciales pour l'enseignement pré-primaire sont sans objet.

Catégorie 16 Catégorie transnationale C - Les ZEP (zones d'éducation prioritaire) sont des surfaces géographiques - communes, districts - dans lesquelles une politique d'éducation différenciée est indispensable. La définition de ces zones défavorisées répond à deux types de critères : premièrement, l'école (taux de redoublement, densité dans les écoles professionnelles, classes d'accueil, etc.) ; deuxièmement, la situation socio-économique (faible niveau d'instruction des parents, pauvreté, chômage, inconfort de l'habitat, inadaptation à la langue ou à la culture). Les Zones d'éducation prioritaires sont aussi, et surtout, un projet communautaire de développement centré sur l'école et visant à permettre aux enfants des milieux populaires de profiter pleinement de leurs droits à l'éducation.

Proportion des élèves défavorisés par phase d'éducation dans les écoles spécialisées, les classes spéciales et les classes ordinaires



Note : Les données sur les écoles spéciales et les classes spéciales sont sans objet.
Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponible.

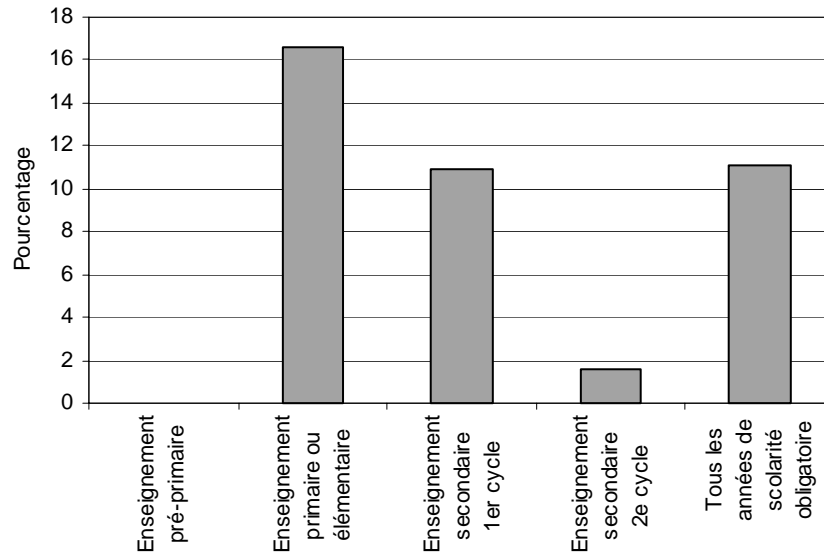
Écoles Spéciales – Catégorie 16. Enfants défavorisés - Les ZEP

SANS OBJET

Classes Spéciales – Catégorie 16. Enfants défavorisés - Les ZEP

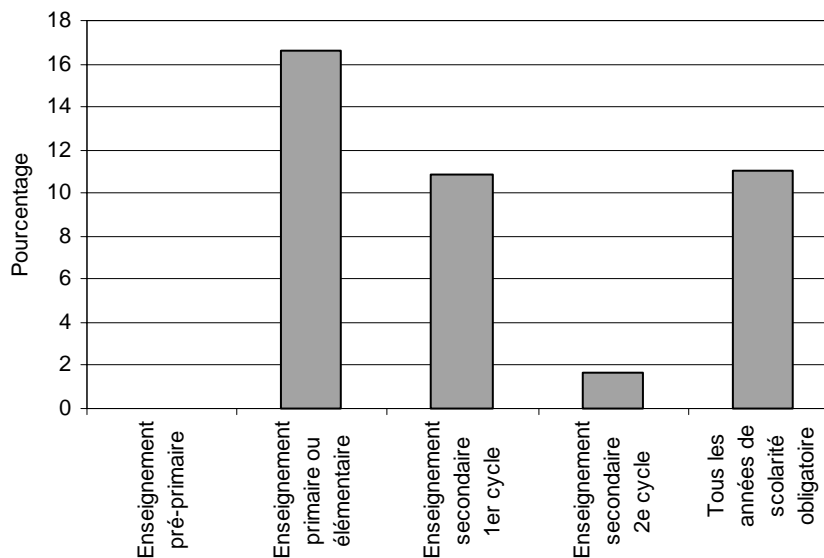
SANS OBJET

Classes Ordinaires – Catégorie 16. Pourcentage total des élèves défavorisés relevant de la définition fondée sur les ressources, par phase d'éducation



Note : Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponible.

Totale – Catégorie 16. Pourcentage total des élèves défavorisés relevant de la définition fondée sur les ressources



Note : Les données sur les écoles spéciales et les classes spéciales sont sans objet.
Les données sur les classes ordinaires pour l'enseignement pré-primaire ne sont pas disponible.